

DÉCLARATION DE HANOI

1. Nous, chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage, réunis du 14 au 16 novembre 1997 à Hanoi, en République socialiste du Vietnam,
2. **Face aux défis** liés à une mondialisation accélérée et à la nécessité d'en tirer le meilleur parti afin d'écartier les risques d'uniformisation réductrice, de dépendance et de marginalisation, qui touchent particulièrement les plus démunis,
3. **Conscients** de la nécessité de renforcer la dimension économique de la Francophonie pour que, de pair avec ses dimensions culturelle et politique, elle assure la pérennité de la Francophonie dans le monde d'aujourd'hui et de demain, et reconnaissant l'urgence de répondre au besoin de développement de nos peuples, comme l'indique le thème du Sommet de Hanoi : « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social »,
4. **Interpellés** par la persistance des crises et des conflits de toutes formes, de l'occupation étrangère des territoires de certains pays membres, de la pauvreté et du sous-développement qui affectent plus particulièrement les femmes et les enfants,
5. **Conscients** toutefois que, riche du patrimoine de valeurs et d'expressions diverses respectueuses des identités de chaque partenaire, et considérant la culture comme fondement du développement, la Francophonie s'affirme ouverte, plurielle, lieu de dialogue et d'échanges,
6. **Œuvrant** au dialogue pour faciliter le rapprochement des peuples et leur accès à la modernité, grâce aux liens que crée l'usage commun de la langue française, dans le respect des cultures et des langues partenaires, et en coopération avec les autres espaces linguistiques,
7. **Réitérant** notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et également sur le respect des droits des peuples et sur le respect des droits des minorités,
8. **Soulignant** les liens indissociables entre paix, démocratie et développement, entre éducation et formation, entre croissance économique, progrès social et développement durable qui sous-tendent notre coopération et nos efforts dans la poursuite de notre but ultime : le mieux-être de nos populations dans l'indépendance, la liberté et la solidarité,

9. Considérant	que la paix et le développement sont mieux servis par la mise en commun des ressources et des énergies, et que la Francophonie se définit comme un espace privilégié de concertation et d'action multilatérales,
10. Considérant	le rôle joué par l'Agence de la Francophonie dans l'ancrage sur la scène internationale d'une Francophonie intergouvernementale,
11. Saluons	la tenue, pour la première fois, d'un Sommet francophone en Asie, qui souligne ainsi la dimension universelle de la Francophonie et sa présence dans une région connue pour son dynamisme,
12. Prenons	l'engagement d'apporter une contribution active à la prévention et au règlement pacifique des conflits, le cas échéant, en liaison avec les organisations internationales et en utilisant pleinement les mécanismes régionaux compétents, dans un esprit de solidarité et de conciliation, et de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive soutenue par l'ONU, tout particulièrement en Afrique et au Moyen-Orient,
13. Œuvrons	à l'intensification de nos activités de concertation, d'information et de formation pour dynamiser notre coopération et soutenir les efforts de nos pays pour un développement durable, en nous fondant sur l'exploitation et le partage des acquis scientifiques et techniques, et tout particulièrement sur la mise en œuvre du Plan d'action de Montréal consacré aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,
14. Décidons	de rehausser notre engagement en vue de promouvoir l'échange culturel en Francophonie sous toutes ses formes, de faciliter la circulation des créateurs et leur formation, d'assurer les échanges de leurs œuvres et l'accès aux aides et aux institutions artistiques et culturelles dans tous nos pays, en donnant notre aval au principe d'une convention gouvernementale sur la culture entre nos États et gouvernements. Nous demandons à la Conférence ministérielle de la Francophonie d'en approuver le contenu dans les meilleurs délais,
15. Favorisons,	dans le traditionnel esprit de solidarité francophone, l'entraide et l'élargissement de la coopération entre les pays développés et les pays moins avancés ainsi qu'entre les pays du Sud eux-mêmes,
16. Appelons	tous les pays, toutes les organisations et tous les intervenants de la famille francophone à exploiter le riche potentiel qu'offre notre coopération multilatérale dans le domaine des ressources humaines au service du développement, particulièrement par la priorité accordée au secteur de l'éducation-formation, et à intégrer pleinement dans ce processus la société civile, notamment les jeunes et les femmes,
17. Décidons	d'apporter à la coopération multilatérale francophone, pour la mise en œuvre du Plan d'action que nous adoptons aujourd'hui, les moyens financiers, techniques et humains nécessaires,

18. Exprimons notre reconnaissance au secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, pour le service éminent qu'il a rendu à la Francophonie au cours des huit dernières années,

19. Faisons du Sommet de Hanoi une étape importante dans l'évolution des institutions de la Francophonie, par la mise en œuvre de la Charte révisée et l'élection du secrétaire général de la Francophonie, qui renforcent la stature internationale de notre organisation,

20. Nous félicitons de l'élection du premier secrétaire général de la Francophonie, le D^r Boutros Boutros-Ghali, que nous assurons de tout notre soutien dans l'exercice de ses hautes fonctions.